



FAITES LA FÊTE « SANS JOUER AVEC LE FEU »

La fin de l'année scolaire et la période des vacances constituent des occasions de faire la fête autour d'un feu de joie. Organisés à l'improviste, les feux de joie risquent de devenir une menace pour la forêt.



Avant d'allumer, PENSEZ-Y!

- Y a-t-il une « interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité » en vigueur?
- Votre municipalité permet-elle les feux à ciel ouvert?
- Quel est le danger d'incendie aujourd'hui?

S'il vous est possible d'allumer un feu de joie, NE BRÛLEZ PAS D'ÉTAPE!



PRÉPAREZ

- Choisissez un site dégagé, loin des arbres, bâtiments, fils électriques et, de préférence, près de l'eau.
- Nettoyez le sol jusqu'à la terre franche.
- Faites un feu de petite dimension.
- Ayez, à proximité, le bois servant à l'alimenter.



SURVEILLEZ

- Assurez une surveillance constante. La désignation d'une personne responsable constitue un excellent moyen.
- Ayez de l'eau et des outils manuels à proximité, pour intervenir au besoin.



ÉTEIGNEZ

- Arrosez généreusement.
- Brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.
- Attendez quelques minutes.
- Mettriez-vous votre main au feu?
- Si la réponse est non, répétez l'opération... deux fois plutôt qu'une!
- Finalement, recouvrez les cendres de sable ou de terre.



Juin 2015